



COMPTE RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2019

Le conseil municipal de la commune de Saint-Loup-sur-Semouse s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, après convocations légale en date du 13 mars 2019, sous la présidence de Monsieur Thierry BORDOT, Maire.

Présents :

*Thierry BORDOT – Christian CHAMPENOIS – Edith DOUCET - Raymond DUPAIN – Jean JOAQUIM - Noëlle GRANDJEAN - Rachida LAOUFI SABER - Liliane LARRIERE - Agnès LEJEUNE - Hervé LEROY - Jean-Paul MILLEROT - Michel NURDIN - Abdelhak RAMDANI
Martine BAVARD – Mary-Claire CARRIE - Carole COURTOIS - Yves ROGER - Jean-Yves TEXIER*

Pouvoirs :

Christelle AUBRY à Hervé LEROY - Marie-Josèphe GALLORINI à Thierry BORDOT - Sabine LARUE à Liliane LARRIERE - Suzanne MATHIEU à Rachida LAOUFI SABER

Absents :

Christian CHAMPONNOIS

Nombre de conseillers municipaux en exercice :

23

Nombre de conseillers municipaux présents :

18

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h02.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Edith DOUCET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le registre de présence est transmis aux conseillers municipaux pour signature.

Monsieur le Maire propose de rajouter des points supplémentaires à l'ordre du jour à savoir :

- ➔ extension du réseau concédé d'électricité pour alimenter le hameau durable (SIED 70).
- ➔ candidature au label "lire et faire lire" créé en partenariat avec l'Association des Maires de France pour valoriser l'action locale en faveur de la lecture

Le conseil est favorable.

Monsieur le Maire propose de commencer la séance par la présentation du projet d'aménagement forestier 2019-2038. Les représentants de l'ONF, Olivier LAURANT et Loïc LEGRAND, sont venus pour r le projet au conseil.

Il donne la parole à M. LAURANT qui présente le projet :

→ **Bilan de l'Aménagement de la forêt communale de Saint-Loup-sur-Semouse 2000-2017**

La surface totale de la forêt communale est 728,38 ha.

Bilans des Volumes récoltés :

Prévisions de l'aménagement	Réalisation de l'aménagement
<ul style="list-style-type: none"> • 3 030 m³/an soit 4,2 m³/ha/an 	<ul style="list-style-type: none"> • 3 498 m³/an soit 4,8 m³/ha/an

Pour information : estimation de la production globale de la forêt : 5,3 m³/ha/an

Bilan des surfaces régénérées :

Prévisions de l'aménagement	Réalisation de l'aménagement
<ul style="list-style-type: none"> • 92,50 ha à régénérer • 41% en régénération naturelle, 59% en plantation • 73% en chêne, 9% en hêtre, 12% en feuillus précieux et 6% en pin 	<ul style="list-style-type: none"> • 85,80 ha terminés et 15,30 ha en cours de régénération • 88% issus de régénération naturelle, 12% de plantation • 87% en chêne, 9% en hêtre et 5% en divers

Bilans financiers :

Prévisions de l'aménagement	Réalisation de l'aménagement
<ul style="list-style-type: none"> • Recettes : 926 500 F (177 000 €) • Dépenses : 274 811 F (52 000 €) • Bilan net : 651 689 F (125 000 €) 	<ul style="list-style-type: none"> • Recettes : 180 300 € • Dépenses : 57 500 € • Bilan net : 122 800 € soit 170 €/ha/an

→ **Etat de la forêt communale**

Niveau de Fertilité	Surface	%
Très bonne	263,68	36
Bonne	215,85	30
Moyenne	182,46	25
Assez faible	66,39	9

Type de peuplement	Surface	%
Futaie régulière résineuse	29,65 ha	4
Futaie régulière feuillue	229,69 ha	31
Peuplement issu de taillis sous futaie	462,88 ha	64
<i>dont GB dominant</i>	<i>321,02 ha</i>	<i>44</i>
<i>dont BM dominant</i>	<i>141,86 ha</i>	<i>20</i>
Autres	6,16 ha	1

Essences présentes	%
Chênes	62
<i>dont chêne pédonculé</i>	<i>20</i>
<i>dont chêne sessile</i>	<i>42</i>
Hêtre	17
Charme	10
Feuillus divers	7
Résineux	4

→ **Le projet d'aménagement forestier 2019-2038 :**

Année	Unités de gestion (UG)	Surface totale UG	Surface à parcourir	Type de coupe	Code peuplement	VPR amgt/ha	VPR amgt total	VPR com/ha	VPR com total	Dernier passage	Observations
2019	7_af	11.67	11.67	AMEL	CA.FXX	60	700	60	700	2003	
2019	13_aj	7.15	2.54	E1	FA.FXX	10	25	50	127		2 zones sud
2019	20_aj	5.94	1.93	E1	FA.FXX	10	19	50	97		partie ouest
2019	25_p	16.23	16.23	APR	CA.FXX	50	812	50	812	2004	
2019	26_af	14.61	14.61	AMEL	CA.FXX	55	804	55	804	2002	
2019	54_aj	9.86	9.86	E2	FA.FXX	20	197	30	296	2012	
2019	69_aj	3.23	3.23	E1	FA.FXX	10	32	50	162		
2019	71_af	2.91	1.93	AMEL	CA.FXX	50	97	50	97	2004	partie ouest
2020	4_af	4.99	4.99	AMEL	CA.FXX	50	250	50	250	2005	
2020	9_aa	9.77	9.77	AMEL	FA.FXX	30	293	30	293	2012	E3
2020	32_af	26.56	26.56	AMEL	CA.FXX	40	1062	40	1062	2007	
2020	33_af	24.59	24.59	AMEL	CA.FXX	40	984	40	984	2006	
2020	42_aj	14.74	14.74	E2	FA.FXX	20	295	30	442	2012	E1 à E3
2021	1_af	4.57	2.33	AMEL	CA.FXX	40	93	40	93	2005	partie sud-est
2021	5_af	11.91	11.91	AMEL	CA.FXX	40	476	40	476	2005	
2021	10_af	5.39	5.39	AMEL	CA.FXX	60	323	60	323	2008	
2021	12_aa	4.57	4.57	AMEL	FA.FXX	30	137	30	137	2013	E3
2021	13_aj	7.15	3.94	AMEL	FA.FXX	30	118	30	118	2014	E3, partie nord
2021	14_p	10.26	10.26	APR	CA.FXX	40	410	40	410	2009	
2021	20_aj	5.94	4.01	E1	FA.FXX	10	40	50	201		partie est
2021	40_aj	12.09	12.09	E2	FA.FXX	20	242	30	363	2013	
2022	15_aj	1.99	1.99	E2	FA.FXX	20	40	30	60		
2022	36_af	4.41	4.41	AMEL	CA.FXX	40	176	40	176	2010	
2022	37_af	5.66	5.66	AMEL	CA.FXX	50	283	50	283	2010	
2022	41_af	12.95	12.95	AMEL	CA.FXX	50	648	50	648	2010	
2022	57_aj	11.25	11.25	E2	FA.FXX	20	225	30	338	2014	
2022	70_af	2.43	2.43	AMEL	CA.FXX	40	97	40	97	2008	
2023	43_af	15.08	15.08	AMEL	CA.FXX	50	754	50	754	2011	
2023	44_p	6.35	6.35	APR	CA.FXX	40	254	40	254	2011	
2023	46_rl	4.69	4.69	APR	CA.FXX					2011	50 m ³ /ha
2023	58_p	3.69	3.69	APR	CA.FXX	40	148	40	148	2005	
2023	68_aj	8.14	8.14	E2	FA.FXX	20	163	30	244	2016	
2024	1_aj	5.97	5.97	E2	FA.FXX	20	119	30	179	2016	E1 à E3
2024	2_aj	7.02	7.02	AMEL	FA.FXX	30	211	30	211	2016	E3
2024	11_af	11.17	11.17	AMEL	CA.FXX	55	614	55	614	2012	
2024	17_aa	6.56	6.56	AMEL	FA.FXX	30	197	30	197	2016	E3
2024	22_p	7.29	7.29	APR	CA.FXX	40	292	40	292	2011	
2024	47_p	16.06	16.06	APR	CA.FXX	40	642	40	642	2012	
2025	29_aa	3.66	3.66	AMEL	FA.FXX	30	110	30	110	2018	E4
2025	38_aj	4.27	4.27	E2	FA.FXX	20	85	30	128	2017	E2 au nord, E3 au sud
2025	49_af	6.86	6.86	AMEL	CA.FXX	50	343	50	343	2014	
2025	52_p	22.46	22.46	APR	CA.FXX	50	1123	50	1123	2014	
2025	67_aj	12.68	12.68	E2	FA.FXX	20	254	30	380	2017	
2025	67_j	2.43	2.43	E1	FA.FXX	10	24	50	122		
2026	8_af	8.64	8.64	AMEL	CA.FXX	50	432	50	432	2014	
2026	18_af	5.43	5.43	AMEL	CA.FXX	50	272	50	272	2013	
2026	42_aj	14.74	14.74	AMEL	FA.FXX	30	442	30	442		E2 à E4
2026	54_aj	9.86	9.86	AMEL	FA.FXX	30	296	30	296		E3
2026	67_ar	2.39	2.39	E1	FA.RXX	20	48	40	96		

RECAPITULATIF DES VOLUMES DE BOIS A RECOLTER ANNUELLEMENT

ESSENCES et DIAMETRES			RECOLTE PREVISIBLE					Récolte passée * (2000- 2017)
			(m ³ de volume bois fort annuel)					
			REGE	REGEL	AMELF AMELR	AMELFA PREPA	AMELFJ JEU	Total
			102.36 ha	15.69 ha	415.21 ha		194.92 ha	728.18 ha
Feuillus <i>Volume tiges sur écorce (hors taillis et houppiers)</i>	Chêne	50 et +	574	19	285			878
		30/45	46	2	167		3	218
		25 et -	1		12		205	218
		Total	621	21	464		208	1 314
	Hêtre	40 et +	51	22	211			284
		30/35	5	11	55		20	91
		25 et -	2	4	43		110	159
		Total	58	37	309		130	534
	Autres Feuillus	Total	147	8	173		80	408
	Total feuillus			826	66	946		418
Résineux <i>Volume tiges sur écorce (hors houppiers)</i>	Sapin	25 et +	170		50			220
		20 et -	1		1			2
	Epicéa	25 et +	45		12			57
		20 et -						0
	Pins, douglas	25 et +	7		1			8
		20 et -					1	1
	Total Résineux			223	0	64		1
Global	Total tiges		1 049	66	1 010		419	2 544
	Houppiers Fs		676	54	622		74	1 426
	Houppiers Rx		25		7			32
	<i>Non précomptables</i>		50	8	2		245	305
	Total général			1 800	128	1 641		738
dont % de produits accidentels								4%
Récolte annuelle par ha (volume bois fort total)			m ³ /ha/an	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an
- sur surface retenue pour la gestion			17.6	8.2	4.0	3.8	5.9	4.9
- sur surface en sylviculture			17.6	8.2	4.0	3.8	5.9	

* volumes passés = uniquement volumes précomptables

ESTIMATION DE LA RECETTE BOIS ANNUELLE

PRODUITS LIGNEUX			VOLUME ANNUEL prévisible (m ³ /an)	RECETTE PREVISIBLE PRODUITS LIGNEUX		
				PU estimés (€/m ³)	prévisible (€/an)	<i>passé</i> 2000-2017 (€/an)
Produits (bois sur pied)	Chêne	50 et +	878	200	175 600	
		30/45	218	70	15 260	
		25 et -	218	8	1 744	
	Hêtre	40 et +	284	52	14 768	
		30/35	91	15	1 365	
		25 et -	159	8	1 272	
	Autres feuillus (surtout charmes)		408	10	4 080	
	Sapin pectiné	25 et +	220	50	11 000	
		20 et-	2	15	30	
	Epicéa	25 et +	57	52	2 964	
		20 et-	0			
	Pin sylvestre, douglas	25 et +	8	35	280	
		20 et-	1	10	10	
	Houppiers feuillus/Taillis		1 731	6	10 386	
Houppiers résineux		32	0	0		
Recette brute produits ligneux			4 307		238 759	179 649

COÛTS ET SUBVENTIONS LIES A L'EXPLOITATION DES BOIS FACONNES			volume prévisible (m ³ /an)	coûts unit. estimés (€/m ³)	coût prévisible (€/an)	<i>coût</i> <i>passé</i> (€/an)
Coûts d' exploitation					0	
					0	
	Total	Total	0		0	4 603
Subventions pour exploitation					€/an	

RECAPITULATIF RECETTES NETTES PRODUITS LIGNEUX		prévisible (€/an)	<i>passé</i> (€/an)
Recette brute - coûts d'exploitation + subventions		Total	238 759
			175 046

RECAPITULATIF DES RECETTES ET DEPENSES ANNUELLES

		prévisible €/an	passé (2000 à 2017) €/an
RECETTES NETTES ANNUELLES	Bois	238 759	175 046
	Chasse - Pêche	550	660
	Autres recettes		
	Subventions		
	Total Recettes	239 309	175 706

		prévisible €/an		passé €/an	
		investiss ^t	entretien	investiss ^t	entretien
DEPENSES ANNUELLES	Desserte	1 150	4 350		
	s/total	5 500		4 145	
	Actions sylvicoles	18 984	11 536		
	s/total	30 520		30 781	
	Autres actions (cumul)	0	1 000		
	s/total	1 000			
	<i>Foncier</i>		1 000		
	<i>Biodiversité</i>				
	<i>Accueil-paysage</i>				
	<i>Chasse-pêche</i>				
	<i>Pastoralisme</i>				
	<i>Protection risques natur^{ls}</i>				
	<i>Incendies de forêt</i>				
	<i>Autres actions</i>				
	Frais de garderie		23 931		17 525
Contribution à l'hectare aménagé		1 457		484	
Total par I / E	20 134	42 274	52 935		
Total Dépenses	62 408				

BILAN GLOBAL RECETTES - DEPENSES		prévisible	passé
Bilan annuel global	€/an	176 901	122 771
- sur surf. retenue pour la gestion (€/ha/an)		243	170
- sur surface en sylviculture (€/ha/an)		243	

20h49 : Le maire remercie les représentants de l'ONF pour le travail réalisé afin d'aboutir à ce nouveau projet d'aménagement forestier. Les représentants de l'ONF se retirent.

Monsieur le Maire poursuit la séance avec les sujets soumis à délibération du conseil.

I- DELIBERATIONS

1. Approbation du compte-rendu conseil du 18 décembre 2018

Il est proposé au conseil d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité des membres présents et représentés (5 abstentions : Martine BAVARD, Mary-Claire CARRIE, Carole COURTOIS, Yves ROGER, Jean-Yves TEXIER).

BOIS ET FORET

2. Approbation du projet d'aménagement forestier 2019-2038

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le projet d'aménagement forestier 2019-2038 réalisé et présenté par l'ONF.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Approbation de l'assiette des coupes de bois pour l'année 2019

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Paul MILLEROT qui présente le projet d'assiette des coupes proposée par l'ONF pour l'exercice 2019 :

Parcelle			Surface (ha)	Volume vente	Vente	Volume chauffage
7	amélioration	amélioration	11,67	700	bloc	300
13	E1	éclaircie	2,54	127	délivrance	127
20	E1	éclaircie	1,93	97	délivrance	97
25	APR	préparation	16,23	812	bloc ou futaie affouagère	450
26	amélioration	amélioration	14,61	804	bloc ou futaie affouagère	350
54	E2	éclaircie	9,85	296	délivrance	296
59	RE	ensemencement	7,63	700	futaie affouagère	480
60	RE	ensemencement	5,02	550	futaie affouagère	350
61	RE	ensemencement	6,61	400	bloc ou façonné	200
62	RE	ensemencement	9,4	500	bloc ou façonné	250
69	E1	éclaircie	3,23	162	futaie affouagère	100
71	amélioration	amélioration	1,93	97	bloc	70
TOTAL			90,65	5245		3070

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'assiette des coupes.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. Approbation du programme des travaux dans la forêt communale pour l'exercice 2019

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Paul MILLEROT qui présente le programme des travaux sylvicoles proposé par l'ONF pour l'exercice 2019 :

	Parcelles							Bois	Bois	
	66	35	51	45	46	64	27	27	Le Griselier Ouest	Les Landes
Priorité	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2
Cloisonnement sylvicole	oui	oui	oui		oui	oui	oui			
Dégagement manuel plantation	oui									
Dégagement manuelle régénérations naturelles		oui	oui							
Nettoisement jeunes peuplements		oui	oui							
Ouverture cloisonnement au chenillard				oui						
Fourniture et mise en place de plants chênes (complément)								oui		
Semis artificiel							oui			
Maintenances limites et parcellaire									oui	oui
Montant € HT	3069,00	4860,00	8727,10	2040,00	1871,50	738,10	514,25	4580,00	3785,00	
Montant € HT travaux priorité 1 et 2	30 184,95									

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver ces travaux.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

PARTENARIATS

5. Adhésion à l'Association de Jumelages en Europe Bourgogne Franche-Comté (AJEBFC) et approbation d'une intention de coopération avec la commune portugaise de Saint Vincent da Beira

Il est proposé au conseil d'approuver l'adhésion à l'Association de Jumelages en Europe Bourgogne Franche-Comté.

Le tarif de la cotisation pour l'exercice 2019 est de 30 €.

Par ailleurs, il est proposé d'approuver une intention de coopération avec la commune portugaise de Saint Vincent da Beira.

Une visite des élus de Saint Vincent da Beira est prévue en juillet 2019.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

6. Convention avec la Fondation 30 millions d'amis pour un soutien dans la gestion des populations de chats errants

Il est proposé au conseil d'approuver une convention portant sur la mise en place d'une action visant à maîtriser les populations de chats errants par le contrôle de leur reproduction.

Les 2 parties s'engagent sur la stérilisation de 80 chats errants pour un cout total moyen d'environ 5 600 €, sachant que les tarifs ne doivent pas dépasser :

- 80 € pour une ovariectomie + tatouage
- 60 € pour une castration + tatouage

La commune s'engage à verser à la Fondation une participation sous forme d'acompte à hauteur de 50% des frais de stérilisation et de tatouage, soit 2 800 €. Une régularisation interviendra en fonction du nombre de chats effectivement traité.

La Fondation règlera directement le(s) vétérinaire(s) choisi(s) par la commune.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

7. Convention de mise à disposition de locaux à l'association CASA CHAT pour la gestion des populations de chats errants

Dans le cadre de la gestion des populations de chats errants, il convient de mettre à disposition gratuitement des locaux communaux à l'association CASA CHAT pour son activité.

Il est proposé au conseil d'approuver la mise à disposition à titre gratuit de la maison du cimetière (1 rue Romaine à Saint-Loup-sur-Semouse).

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

8. Convention de partenariat avec l'association "Imagine for Margo – Children without cancer" dans le cadre du Trail Lupéen

Il est proposé au conseil d'approuver la convention de partenariat avec l'association "Imagine for Margo – Children without cancer" dans le cadre du Trail Lupéen.

Le partenariat porte sur un soutien financier avec reversement d'un pourcentage des recettes au profit d'Imagine for Margo : 1 euro par inscription au trail lupéen soit 134 €.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

9. Convention d'assistance à la gestion et à l'entretien de la voirie avec INGENIERIE 70

Dans le cadre de son assistance aux collectivités, INGENIERIE70 propose une nouvelle assistance dans la gestion et l'entretien de la voirie.

Cette prestation doit donner lieu à la signature d'une convention entre la collectivité et l'Agence départementale Ingénierie70 qui précise, entre autre, les modalités d'intervention, la durée et les conditions financières de l'assistance établies suivant le tarif adopté par le Conseil d'administration d'Ingénierie70.

L'assistance consiste à :

- Solliciter, chaque année auprès de la collectivité, la liste des voies que la collectivité retient pour la visite de repérage des travaux envisageables dans l'année,
- Faire la visite de ces voies ;
- Signaler les anomalies de la voirie constatées ;
- Repérer les travaux en distinguant l'entretien de l'investissement ;
- Elaborer un programme de travaux d'entretien chiffrés indiquant les éventuelles contraintes d'exploitation et leurs délais prévisionnels de réalisation.

Le coût annuel de la prestation a été voté à 27 € HT / km de voirie classée.

Monsieur le Maire propose au conseil :

- d'approuver les missions confiées à l'Agence départementale INGENIERIE70 dans le cadre de l'assistance à la gestion et à l'entretien de la voirie,
- de l'autoriser à signer la convention correspondante avec l'Agence départementale INGENIERIE70 ainsi que tous les documents nécessaires s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

10. Déploiement de la fibre optique sur le territoire : Cession à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle cadastrée section AI n°377 à Haute-Saône Numérique pour installer un nœud de raccordement optique (NRO)

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur le territoire, le Syndicat mixte Haute-Saône Numérique (HSN) souhaite acquérir un terrain d'environ 35 m² pour la construction d'un local technique d'environ 20 m² à proximité de l'avenue Albert Thomas, à l'entrée du parc, où passent de très nombreux câbles de fibre optique.

La parcelle concernée est la parcelle section AI n°377, propriété de la Commune de Saint-Loup-sur-Semouse d'une superficie totale de 14 310 m².

Il est proposé de céder la surface d'environ 35 m² à un (1) euro symbolique, étant donné le souhait de favoriser le développement des infrastructures numériques et le statut public de l'acquéreur.

Les frais de bornage et de réalisation de l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire propose au conseil :

- d'approuver la cession à l'euro symbolique de l'emprise nécessaire à la construction d'un local technique du Syndicat mixte Haute-Saône Numérique
- de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette vente.
- de laisser les frais de bornage et d'acte à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

11. Approbation d'une extension du réseau concédé d'électricité pour alimenter 4 cellules commerciales dans la zone du closey

Il y a lieu de prévoir une extension du réseau concédé d'électricité pour alimenter 4 cellules commerciales dans la zone du closey qui relève du régime des équipements exceptionnels au sens de l'article L332-8 du Code de l'urbanisme.

Ces travaux sont de la compétence du SIED 70 auquel la commune adhère.

L'avant-projet définitif de ces travaux prévoit une extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 180 m.

Cette opération pourrait bénéficier d'une aide financière du SIED 70 égale à 40% du montant total des travaux.

Il est proposé au conseil :

- de demander au SIED 70 de procéder d'une part à l'étude détaillée de cette opération selon l'avant-projet définitif présenté
- de demander que la participation financière demandée par le SIED 70 soit prise en charge par la SCI du Closey en application des dispositions de l'article L332-8 du Code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

GESTION DU PERSONNEL

12. Création de 4 emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Considérant qu'en prévision des beaux jours (printemps-été), il est nécessaire de renforcer les services techniques pour l'entretien (tonte, désherbage) des rues, du cimetière et des espaces verts en général,

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée,

Monsieur le Maire propose au conseil :

- de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée : maximum 4 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agents d'entretien.
- d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

DECISIONS BUDGETAIRES

13. Adoption des tarifs communaux 2019

Il est proposé au conseil d'adopter les tarifs municipaux suivant pour l'exercice 2019 :

POSTES		RAPPEL 2018	EXERCICE 2019
Place marché (prix au mètre linéaire/jour)	Abonnés	0,70 €	0,70 €
	Non abonnés	1,40 €	1,40 €
Concessions au cimetière (prix au m ²)	15 ans	29,00 €	29,00 €
	30 ans	57,00 €	57,00 €
	50 ans	85,00 €	85,00 €
Annonce funéraire (forfait)		28,00 €	28,00 €
Columbarium	Cube pouvant recevoir 1 urne	690,00 €	690,00 €
	Cube pouvant recevoir s urnes	810,00 €	810,00 €
	Opercule	139,00 €	139,00 €

	Concession 15 ans 50cmx50cm	30,00 €	30,00 €
	Concession 30 ans 50cmx50cm	56,00 €	56,00 €
	Concession 50 ans 50cmx50cm	86,00 €	86,00 €
	Concession 15 ans 120cmx100cm	72,00 €	72,00 €
	Concession 30 ans 120cmx100cm	134,00 €	134,00 €
	Concession 50 ans 120cmx100cm	206,00 €	206,00 €
	Fourniture mini caveau avec plaque granit	215,00 €	215,00 €
	Déplacement agent communal pour joint ciment	31,00 €	31,00 €
Foyer communal (par jour)	Location salle (avec vaisselle)	210,00 €	210,00 €
	Location salle (sans vaisselle)	105,00 €	105,00 €
	Caution (location salle)	150,00 €	150,00 €
	Entretien	53,00 €	60,00 €
Foyer Culturel (par jour)	location de la salle	155,00 €	105,00 €
	Caution (location salle)		150,00 €
	Entretien	52,00 €	60,00 €
Salle François Mitterrand (par jour)	location de la salle	208,00 €	208,00 €
	Caution (location salle)	150,00 €	150,00 €
	Entretien	52,00 €	60,00 €
Location chaises (caution)		250,00 €	250,00 €
Location de tonnelle (par unité et par jour)	Lupéens	43,00 €	Exonérés
	Non Lupéens	64,00 €	20,00 €
	Caution Lupéens/non Lupéens	639,00 €	500,00 €
Spectacles de rue (par jour)	Cirques	91,00 €	91,00 €
	Marionnettes	45,00 €	45,00 €
Affouage (prix/stère)	Chêne	7,00 €	7,00 €
	Hêtre	7,00 €	7,00 €
Redevance pour l'occupation du domaine public : terrasses estivales, occasionnelles... (prix au mètre carré)	Commerces lupéennes	5,00 €	Exonérées
	Commerces non lupéennes	5,00 €	5,00 €
Mise à disposition de la nacelle (incluant mise à disposition d'un agent)		400,00 €	400,00 €
Mise à disposition d'un camion avec chauffeur (par heure)		70,00 €	70,00 €
Mise à disposition d'un employé manutentionnaire (par heure)		40,00 €	40,00 €
Mise à disposition d'un technicien son et lumière pour les animations (par heure)			25,00 €

Mise à disposition de matériel: podium... (par heure)		60,00 €	60,00 €
Entretien des espaces verts: mise à disposition du matériel et de personnel	Coût horaire du personnel	16,00 €	16,00 €
	Coût horaire du matériel: Petites maintenances, petites intervention, un personnel technique + outillage de type petit matériel (tondeuse, débroussailleuse, taille haie, matériels électroportatifs, bétonnière ...)	9,00 €	9,00 €
	Coût horaire du matériel: Interventions de moyenne importance, un personnel technique + outillage spécifique de type tondeuse autoporté, camionnette ou véhicule léger...	19,00 €	19,00 €
	Coût horaire du matériel: Entretiens spécialisés, un personnel technique + outillage spécifique de type gros matériel (tracteur, tracteur+ Giro broyeur, camion benne...)	30,00 €	30,00 €

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

14. Validation des comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes 2018

Il est proposé au conseil de valider les comptes de gestion de l'exercice 2018. Ces comptes sont en tous points conformes aux comptes administratifs.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

15. Approbation du compte administratif du budget principal et des budgets annexes 2018

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes 2018.

Avant le vote des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes, il est procédé à l'élection d'un président de séance, le Maire devant se retirer au moment du vote de cette délibération. Monsieur Hervé LEROY est élu pour accomplir cette tâche.

Le compte administratif 2018 du budget principal

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Edith DOUCET, adjointe en charge des finances. Madame DOUCET présente le compte administratif de l'exercice 2018 pour le budget principal. Monsieur le Maire soumet le compte administratif au débat.

Aucune remarque, ni commentaire n'est fait.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hervé LEROY et se retire pour permettre le vote du compte administratif 2018 du budget principal.

Monsieur LEROY met aux voix.

A la majorité des membres présents et représentés (5 contre : Martine BAVARD, Mary-Claire CARRIE, Carole COURTOIS, Yves ROGER, Jean-Yves TEXIER), le compte administratif de l'exercice 2018 du budget principal est adopté.

Monsieur le Maire revient dans la salle du conseil municipal.

Le compte administratif 2018 du budget annexe de l'eau potable

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Edith DOUCET, adjointe en charge des finances. Madame DOUCET présente le compte administratif de l'exercice 2018 pour le budget annexe de l'eau potable.

Monsieur le Maire soumet le compte administratif au débat.

Aucune remarque ni commentaire n'est fait.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hervé LEROY et se retire pour permettre le vote du compte administratif 2018 du budget principal.

Monsieur LEROY met aux voix.

A la majorité des membres présents et représentés (5 contre : Martine BAVARD, Mary-Claire CARRIE, Carole COURTOIS, Yves ROGER, Jean-Yves TEXIER), le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe de l'eau potable est adopté.

Monsieur le Maire revient dans la salle du conseil municipal.

Le compte administratif 2018 du budget annexe de l'assainissement

Madame DOUCET présente le compte administratif de l'exercice 2018 pour le budget annexe de l'assainissement.

Monsieur le Maire soumet le compte administratif au débat.

Aucune remarque ni commentaire n'est fait.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hervé LEROY et se retire pour permettre le vote du compte administratif 2018 du budget principal.

Monsieur LEROY met aux voix.

A la majorité des membres présents et représentés (5 contre : Martine BAVARD, Mary-Claire CARRIE, Carole COURTOIS, Yves ROGER, Jean-Yves TEXIER), le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe de l'assainissement est adopté.

Monsieur le Maire revient dans la salle du conseil municipal.

Le compte administratif 2018 du budget annexe du lotissement Gustave Courbet

Madame DOUCET présente le compte administratif de l'exercice 2018 pour le budget annexe du lotissement Gustave Courbet.

Monsieur le Maire soumet le compte administratif au débat.

Aucune remarque ni commentaire n'est fait.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hervé LEROY et se retire pour permettre le vote du compte administratif 2018 du budget principal.

Monsieur LEROY met aux voix.

A la majorité des membres présents et représentés (5 contre : Martine BAVARD, Mary-Claire CARRIE, Carole COURTOIS, Yves ROGER, Jean-Yves TEXIER), le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe du lotissement Gustave Courbet est adopté.

Monsieur le Maire revient dans la salle du conseil municipal.

16. Vote des 3 taxes

Il est proposé au Conseil municipal de reconduire pour l'exercice 2019 les taux en vigueur en 2018 à savoir :

- Taxe d'habitation : 12,56 %
- Taxe foncière sur le bâti : 19,64 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 42,88 %

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

17. Affectation des résultats de l'exercice 2018 et vote du budget principal et des budgets annexes 2019

Il est proposé au conseil de procéder aux affectations et de se prononcer sur les budgets 2019 tels que présentés en annexe :

Budget principal 2019 :

Madame DOUCET présente les sommes à affecter ainsi que le projet de budget primitif de l'exercice 2019 pour le budget principal :

- Affectation au compte 1068 : 625 794.44 €
- Excédent de fonctionnement reporté : 251 777.27 €
- Déficit d'investissement reporté : 1 084 209.29 €

Monsieur le Maire soumet ces éléments au débat.

Aucune remarque ni commentaire n'est fait.

Monsieur le Maire met aux voix.

- ➔ *A la majorité des membres présents et représentés (5 contre : Martine BAVARD, Mary-Claire CARRIE, Carole COURTOIS, Yves ROGER, Jean-Yves TEXIER), le budget principal de l'exercice 2019 est adopté.*

22h33 : Martine BAVARD, Mary-Claire CARRIE, Carole COURTOIS, Yves ROGER et Jean-Yves TEXIER quittent la table du conseil municipal.

Budget annexe de l'eau potable 2019 :

Madame DOUCET présente les sommes à affecter ainsi que le projet de budget primitif de l'exercice 2019 pour le budget annexe eau potable :

- Excédent d'investissement reporté : 35 218.57 €*
- Excédent de fonctionnement reporté : 525 999.94 €*

Monsieur le Maire soumet ces éléments au débat.

Aucune remarque ni commentaire n'est fait.

Monsieur le Maire met aux voix.

- ➔ *A l'unanimité des membres présents et représentés, le budget annexe de l'eau potable pour l'exercice 2019 est adopté.*

Budget annexe de l'assainissement 2019 :

Madame DOUCET présente les sommes à affecter ainsi que le projet de budget primitif de l'exercice 2019 pour le budget annexe assainissement :

- Excédent d'investissement reporté : 125 968.32 €*
- Excédent de fonctionnement reporté : 138 892.52 €*

Monsieur le Maire soumet ces éléments au débat.

Aucune remarque ni commentaire n'est fait.

Monsieur le Maire met aux voix.

- ➔ *A l'unanimité des membres présents et représentés, le budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2019 est adopté.*

Budget annexe du lotissement Gustave Courbet 2019 :

Madame DOUCET présente les sommes à affecter ainsi que le projet de budget primitif de l'exercice 2019 pour le budget annexe lotissement Gustave Courbet :

- Excédent d'investissement reporté : 10 516.67 €*

Monsieur le Maire soumet ces éléments au débat.

Aucune remarque ni commentaire n'est fait.

Monsieur le Maire met aux voix.

- ➔ *A l'unanimité des membres présents et représentés, le budget annexe de l'exercice 2019 du lotissement Gustave Courbet est adopté.*

18. Extension du réseau concédé d'électricité pour alimenter le hameau durable.

Il y a lieu de prévoir une extension du réseau concédé d'électricité pour alimenter le hameau durable.

Ces travaux sont de la compétence du SIED 70 auquel la commune adhère.

L'avant-projet définitif de ces travaux prévoit une extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 70 m.

Le cout des travaux est estimé à 12 600 € TTC (soit 10 500 € HT). Cette opération pourrait bénéficier d'une aide financière du SIED 70 égale à 40% soit 4 200 €.

Il est proposé au conseil :

- de valider l'avant-projet présenté par le SIED 70.
- de prévoir au budget les crédits nécessaires.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

19. candidature au label "lire et faire lire" créé en partenariat avec l'Association des Maires de France pour valoriser l'action locale en faveur de la lecture

Il est proposé au conseil d'autoriser la candidature au label "lire et faire lire" créé en partenariat avec l'Association des Maires de France pour valoriser l'action locale en faveur de la lecture.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

II- INFORMATIONS DIVERSES

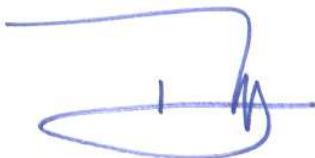
Point sur le foyer des travailleurs migrants :

Suite à l'arrêt de l'activité de l'ALATM, la gestion du FTM est provisoirement reprise par la Fédération Médico-Sociale (FMS), une association basée dans le département des Vosges.

Des échanges sont en cours pour entériner une reprise définitive de la gestion par la FMS.

Par ailleurs, la réflexion sur la réhabilitation/rénovation des bâtiments est en cours avec le Département et Habitat 70. La commune prend part à ces échanges.

**Le Maire,
Thierry BORDOT**



**La Secrétaire de séance,
Edith DOUCET**

